

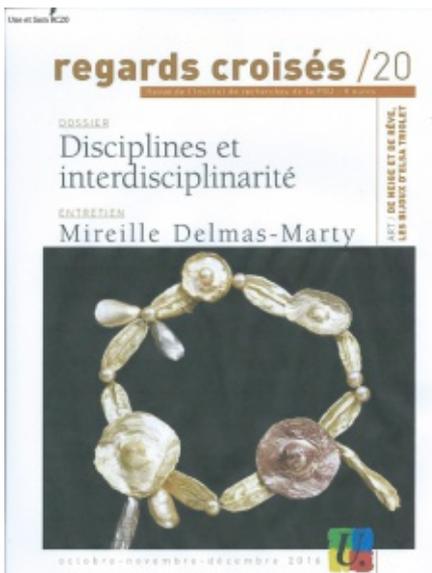


Etats généraux de la formation des enseignants et des CPE Intervention du SNUEP-FSU

La plupart des rapports qui viennent d'être évoqués ont pour point commun qu'ils éludent bien souvent la question spécifique de la formation des PLP ou ne l'abordent qu'en quelques lignes. La crise de recrutement frappe particulièrement les PLP. L'an dernier, sur 3167 postes ouverts aux différents concours de la voie professionnelle, près d'un poste sur 4 (842) n'ont pas été pourvus. Ce phénomène touche particulièrement les disciplines professionnelles mais pas exclusivement. Pour vous donner deux exemples, au CAPLP externe de Biotechnologies option santé environnement près de la moitié des postes n'ont pas trouvé preneurs soit 118 postes. À l'examen réservé en Lettres-Histoire, ce sont deux tiers des postes qui sont restés vacants ... Lorsqu'on regarde les maquettes de formations de master MEEF, on s'aperçoit aussi que les PLP sont les parents pauvres : il existe peu de masters spécifiques PLP, le plus

souvent ils ne concernent que les disciplines de l'enseignement général. Certaines ESPE affichent même des préparations aux CAPLP mais quand on regarde de plus près le descriptif des formations on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une préparation aux CAPET avec simplement mentionné la possibilité de passer le CAPLP. Dans certaines académies, il n'existe aucune formation pour les futur-es PLP obligeant les étudiant-es qui souhaiteraient en suivre une à la mobilité.

Dans les disciplines professionnelles, les conditions de recrutement posent aussi problème. Pour rappel, pour s'inscrire au concours externe du CAPLP dans une section professionnelle, le/la candidat-e doit, à la date de publication des résultats d'admissibilité, avoir accompli cinq années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique et être titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou BTS ou DUT. Cela se traduit donc dans de nombreux cas >>>



Sommaire

- > Intervention SNUEP-FSU aux états généraux de la formation des enseignants et des CPE.....P1-2
- > Déclaration SNUEP-FSU au CTM du 15 décembre 2016P2

- > Déclaration CAPN 14 décembre 2016P3-4
- > Affectation sur postes spé et DDFPT..... ..P3
- > Grève le 8 mars ?.....P4
- > Courrier des syndicats siégeant au GT15 et au CNSP5
- > Transposition des mesures PPCR aux corps

- de catégorie A.....P5-6
- > Succès de la mobilisation au procès de l'évasion fiscale P6
- > Pour la FSU, la générosité ne doit pas être un délit.....P7
- > Lu au BO.....P7-8
- > Regards croisés n°20..P9

>>>

un passage par la case précarité/contractualisation.

Après le concours, la situation ne s'arrange pas vraiment puisque un plp stagiaire sur 3 ne bénéficie pas de formation... Enseigner est un métier qui s'apprend mais visiblement pas pour tout le monde.

DÉCLARATION SNUEP-FSU AU CTM DU 15 DÉCEMBRE 2016

Ce CTM doit étudier en point d'information la répartition des moyens de l'enseignement scolaire à la rentrée 2017. Derrière les moyens qui sont alloués aux établissements, ce sont les conditions de la réussite de tous les jeunes qui doivent être mises en œuvre. L'Éducation et la formation doivent devenir une réelle priorité.

Pour cela, nous savons que des moyens supplémentaires devront continuer à être dédiés de manière plus importante pour lutter contre les inégalités scolaires fortement corrélées aux inégalités sociales. Cela passe par la poursuite d'une politique éducative qui doit intensifier certaines mesures comme celle de faire rentrer les lycées professionnels dans l'éducation prioritaire. Le SNUEP-FSU a pris acte des annonces de la ministre et veillera à ce que les 450 postes affectés dans les lycées à la rentrée prochaine le soient dans les établissements les plus en difficultés. Cependant, une carte nationale de l'éducation prioritaire basée sur des critères nationaux et transparents doit être élaborée sans attendre. Les lycées de l'éducation prioritaire doivent avoir des moyens supplémentaires pour permettre aux équipes pédagogiques et les équipes pluri-professionnelles de travailler ensemble à la réussite de celles et ceux qui en ont le plus besoin. En ce sens, le SNUEP-FSU soutient les personnels mobilisés dans de nombreux lycées et notamment les lycées professionnels où les conditions d'enseignement se

Considérer la voie professionnelle scolaire comme les autres voies du lycée nécessite de mieux considérer la formation de ses enseignant-es.

D'où la nécessité de porter ces problèmes spécifiques dans toutes les instances fédérales et institutionnelles et de mener une

sont dégradées ces dernières années. Il soutient leurs mobilisations en cours et à venir, notamment celle du 3 janvier.

Lutter contre les inégalités scolaires passe aussi par la valorisation de l'enseignement professionnel public qui est souvent le dernier rempart contre les sorties sans qualification, cela passe par des moyens supplémentaires pour l'accueil des jeunes afin d'améliorer les conditions d'apprentissage en classe et leur réussite aux examens. Cela passe inéluctablement par une amélioration des conditions de travail et une meilleure formation initiale et continue de ses enseignant-es. En cela, la perte de 130 ouvertures de postes aux concours des PLP pour la rentrée 2017 ne va pas dans le sens d'une amélioration. Ce choix en termes de politique de recrutement ne va pas participer à résorber le recours aux personnels précaires qui est toujours de 12 % dans les LP.

Les PLP mettent tout en œuvre pour faire réussir leurs élèves. Dans des conditions d'exercice souvent difficiles, ils assurent leur mission avec dévouement et professionnalisme, allant bien souvent au-delà de ce qui leur est demandé. La ministre l'a elle-même rappelé lors de son discours à Arras le 2 septembre 2016 « Sans les enseignants et les formateurs qui font la force de cette voie, et qui allient expertise professionnelle et innovation pédagogique, notre avenir serait compromis. »

Or, les PLP ont été exclus de la pondération mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et

réflexion plus approfondie sur des modalités de pré-recrutement qui prendraient en compte les spécificités de la formation des enseignant-es de la voie professionnelle.

Fabien Mélanie

11 et 12 janvier 2017

technologique. Pour des raisons purement budgétaires, le ministère a préféré mettre en place une nouvelle indemnité de sujétion de 400 € qui ne sera même pas revalorisée en 2017. Contrairement à ce que la ministre affirme, la mise en place de cette indemnité n'est pas de nature à valoriser l'engagement des professeurs dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP. Cette différence de traitement entre les trois voies du lycée n'est pas comprise et très mal vécue par les enseignant-es qui ressentent cette mesure comme inégalitaire, stigmatisante, injuste et méprisante au regard de leur investissement. Le SNUEP-FSU réitère sa demande de mise en place de la pondération 1,1 pour la rentrée 2017 dans les lycées professionnels publics. La politique menée par les différents ministres de l'Éducation lors de ce quinquennat n'a pas été à la hauteur des enjeux concernant l'enseignement professionnel. Le MEN n'a proposé aucune solution ambitieuse pour valoriser la voie professionnelle publique sous statut scolaire. Les annonces sur la création de 500 nouvelles formations arrivent bien tard et semblent mises à mal par les rectorats et les régions qui freinent leur mise en œuvre et qui contournent le projet en réinstaurant des mentions complémentaires et des formations complémentaires d'initiative locale en lieu et place de sections professionnelles pérennes. Les premiers documents des cartes de formations académiques discutées au niveau des CTA sont loin >>>

>>> des objectifs affichés. Le SNUEP-FSU demande que les engagements pris par le président de la République soient mis en œuvre. Il demande que les FCIL soit décomptées des 500 formations et que l'équilibre 20 % / 80 % entre les BTS et les formations à niveau IV et V soit respecté. Ouvrir des filières de CAP et de BAC PRO participerait pleinement à l'objectif affiché du gouvernement et du ministère : Lutter contre le décrochage et les sorties sans qualification pour les élèves fragiles. En effet, une offre de formation élargie sur ces premiers niveaux de qualification permettra d'accueillir plus d'élèves, notamment celles et ceux qui renoncent à la scolarisation faute de places disponibles, et d'améliorer les taux d'affectation sur des premiers vœux, parmi les premières causes citées de décrochage.

Les 500 ouvertures de formation devaient aussi s'accompagner de la création de 1000 postes. Or, la loi de finances 2017 ne prévoit en réalité que

DÉCLARATION DU SNUEP-FSU À LA CAPN 14 DÉCEMBRE 2016

La campagne des primaires de la droite a mis en évidence les programmes libéraux de ses candidats et leur vision de la Fonction Publique. Celle-ci n'est vue que comme une administration inefficace et une charge financière pour le budget de l'État. Il faudrait donc, d'après eux, supprimer de 300 000 à 500 000 fonctionnaires. Pour cela, il suffirait notamment d'arrêter le recrutement dans la Fonction publique et passer l'ensemble des fonctionnaires à 39 h. Dans l'Éducation nationale, là où il y a le plus de fonctionnaires et donc là où ils pourraient faire le plus d'économies, la solution serait d'augmenter le temps d'enseignement en passant par exemple les PLP à 24 voire 25 h d'enseignement par semaine en oubliant au passage que l'ensemble des rapports sur le sujet ont

234 postes supplémentaires. De plus, alors que la DEPP (en mai) annonçait 5000 élèves supplémentaires dans la voie professionnelle pour la rentrée 2017, cette prévision est tombée à seulement 200 élèves de plus dans le projet annuel de performance 2017. Cette différence prévisionnelle trouve certainement une explication dans la baisse démographique qui s'amorce dans les lycées mais elle est surtout le reflet d'une politique forte d'orientation en 2^{de} GT, classe pourtant déjà surchargée, et d'orientation vers l'apprentissage. Le discours de la ministre qui évoque la voie professionnelle comme une possible voie d'excellence nécessiterait des actes qui l'accompagnent or cette volonté de décourager les élèves à s'orienter vers l'enseignement professionnel est à l'opposé de ces propos.

Le moindre investissement dans les LP publics se traduit aussi par la baisse de dotations pédagogiques (-0,4 % à 17,71€ par élève quand il était de

démontré que le temps de travail hebdomadaire effectif était déjà de plus de 40 h.

Le SNUEP-FSU dénonce ces discours et propositions qui tentent à la fois de faire croire que les fonctionnaires seraient des privilégiés et d'opposer les salarié-es du privé à celles et ceux du public.

Dans le domaine de l'Éducation, leurs programmes sont bien connus. Enseignement centré sur les « fondamentaux », tri des élèves, autonomie totale des chef-fes établissements qui recruteraient et gèreraient le personnel comme dans une entreprise. Pour l'enseignement professionnel public, ce serait la mise en place d'un programme de liquidation ! Tout doit disparaître : transfert des personnels des LP aux régions et fusion des LP et CFA privés en créant des écoles professionnelles. Le SNUEP-FSU

21,77€ en 2013...) alors même que le crédit d'impôt sur le revenu des apprenti-es continue de croître. Le SNUEP-FSU persiste à le dénoncer.

Le SNUEP-FSU dénonce le double discours du ministère et demande à ce que les annonces soient suivies d'effets tant au niveau des ouvertures de sections professionnelles pérennes dans l'EPP, que dans l'ouverture du nombre de postes aux concours PLP. Les lycées professionnels sont de formidables outils de réussite pour les jeunes les plus défavorisés. Il faut les développer par une politique encore plus volontariste si l'on veut réellement lutter contre les sorties sans qualification et permettre la réussite de tous les jeunes. Le SNUEP-FSU continuera à peser dans le cadre de la campagne présidentielle pour promouvoir les services publics et en particulier le service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

dénonce et combat ces propositions archaïques qui remettraient la formation professionnelle dans l'escarcelle du patronat et des régions, qui deviendrait encore plus adéquatiste avec comme seul objectif l'employabilité immédiate des jeunes.

Dans une période qui s'annonce difficile, le SNUEP-FSU avec sa fédération, la FSU, ont voté pour les décrets statutaires PPCR, tout en apportant des modifications et en dénonçant ses limites notamment en terme de revalorisation. Le rythme d'avancement quasi unique pour tou-tes constitue un élément positif mais nous aurions souhaité une déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement. Si l'évolution de carrière sera globalement améliorée pour le plus grand nombre, la classe exceptionnelle ne nous convient pas en l'état puisqu'elle ne pourra pas être accessible à tou-tes.

Le SNUEP-FSU veillera à ce que les arrêtés et circulaires traduisent l'engagement principal du PPCR, à savoir, le déroulement de carrière sur au moins deux grades (classe normale et hors classe).

Le SNUEP-FSU acte ses premières avancées et continuera à se battre avec l'ensemble des PLP pour gagner de nouvelles avancées salariales notamment par l'augmentation du point d'indice. IL poursuit sa bataille pour l'amélioration des conditions de travail

des personnels et de conditions d'études des lycéens professionnels.

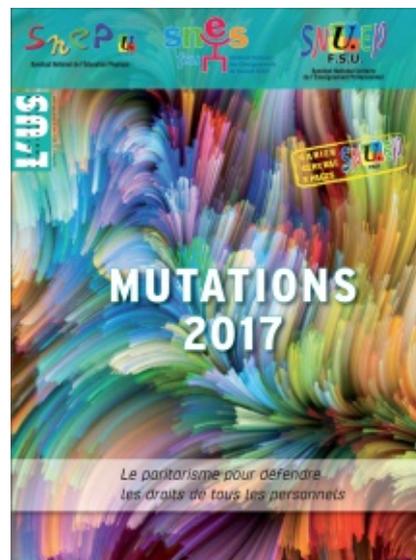
Les commissaires paritaires nationaux

AFFECTATIONS SUR POSTE SPECIFIQUE et SUR POSTE de DDFPT

Le groupe de travail examinant les affectations sur postes spécifiques et sur poste de DDFPT se réunira le mercredi 1^{er} février. Les résultats issues de ce groupe de travail ne seront définitifs qu'après validation par la CAPN de mars. Un grand nombre de situations évoluent après la tenue de ce GT. Le SNUEP-FSU déplore que des affectations débattues en groupe de travail soient modifiées en dehors de toute instance par la seule volonté des Inspecteurs Généraux et de l'administration centrale. Ces modifications ne font qu'occulter un mouvement qui par ses modalités manque déjà beaucoup de transparence.

mathieu lardier

commissaire paritaire national du SNUEP-FSU



VERS LA GRÈVE LE 8 MARS ?

La FSU est depuis longtemps engagée auprès des organisations féministes notamment sur les journées internationales d'actions du 25 novembre contre les violences faites aux femmes et du 8 mars sur les luttes pour le droits des femmes. Habituellement, ce sont les organisations féministes qui en sont à l'initiative et qui forment le plus gros des cortèges.

Mais cette année : Le 8 mars 2017 n'est pas un 8 mars comme les autres et les organisations syndicales ont décidé de s'y impliquer davantage. Pourquoi ?

Vous le savez, Le contexte politique, social et économique international comme national n'offre pas de répit pour tout-es celles et ceux qui œuvrent à plus d'égalité et de justice sociale. Aux États-Unis, les progressistes ont accueilli les résultats des élections comme un coup dur porté aux droits des peuples et aux droits des femmes. Et des analyses récentes ont d'ailleurs révélé que le

manque de liens ténus entre les mouvements revendicatifs de la société civile et les mouvements féministes ont eu un impact sur le vote des femmes au bénéfice de Trump.

En Europe comme en France, la banalisation des idées de l'extrême droite et la progression des partis qui portent des projets anti-social et contre les droits des femmes doit obliger nos organisations syndicales et féministes à s'allier pour contrer pied à pied leur propagande mensongère et empêcher les reculs sociaux pour les salarié-es, chômeuses, précaires, étudiantes et retraité-es.

C'est aussi pour cette raison que devons être nombreux et nombreuses à nous investir sur la journée du 8 mars.

Nous sommes en période électorale et devons porter haut et fort que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est incontournable parce qu'elle participe du progrès social. Nous devons faire entendre aux candidats que laisser perdurer ces inégalités et

laisser s'exercer les violences contre les femmes, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades et les partis qui les portent progressent.

Des propositions d'actions et d'initiatives très diverses seront proposées à l'occasion de ce 8 mars : de la grève aux rassemblements sur les places publiques, dans les entreprises, dans les établissements, des manifestations, aux votes revendicatifs sur un site dédié, aux post, au hashtag/facebook etc..... L'objectif est de permettre à toutes celles et ceux qui décident de se mobiliser de pouvoir le faire à la hauteur de ses possibilités.

Ce 8 mars 2017 est vraiment l'occasion de porter ce que nous écrivons sur l'égalité professionnelle dans nos interventions syndicales et de faire vivre les mandats que nous portons toutes et tous dans nos syndicats nationaux et dans notre fédération.

Intervention du SNUEP-FSU au CDFN

Courrier des organisations syndicales siégeant au GT15 et au CNS

12 janvier 2017

Madame la Conseillère*,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le nécessaire aboutissement des travaux du GT15 et sur la poursuite de la concertation au sein du CNS pour assurer le pilotage efficace des académies dans le cadre de la réforme des GRETA.

Dans ce cadre nous vous rappelons nos attentes communes, à savoir :

- *La proposition des décrets concernant les personnels de GRETA, les IFFCA, les CFC.*
- *La réponse à notre interrogation sur le surcoût des postes gagés en GRETA (pension civile)*

Concernant plus spécifiquement les CFC, il nous semble important de :

- Revaloriser l'indemnité de sujétion, incluant une NBI, à hauteur de 1000 € sur 12 mois, et le retrait de la mention « est exclusive de l'attribution de toute autre indemnité au titre des mêmes fonctions. » (art. 2- du décret 90-165)

- L'accès à la classe exceptionnelle.

- Le décret devra préciser, non pas les horaires mais les obligations réglementaires de services sur la base de 36 semaines de 39H.

- Le maintien du statut enseignant pour les CFC, auparavant enseignant titulaire et pour les contractuels CFC.

Concernant les GAS (Groupe Académique de Suivi) et le CNS (Comité de Suivi de la Réforme), nous souhaitons leur maintien considérant qu'il s'agit d'instances de suivi, d'échange, d'évaluation voire d'alerte concernant le déploiement de la FCA dans les académies.

Enfin nous vous rappelons notre attachement à la mise en place de services partagés entre la formation initiale et la formation continue des adultes et à toute forme de titularisation des contractuels en GRETA avec maintien dans leur poste.

Veuillez recevoir, Madame La Conseillère, nos salutations respectueuses.

Signatures

CFTD, CGT, FAEN, FO, FSU, SNALC, SOLIDAIRES, UNSA

*Conseillère en charge de l'orientation la lutte contre le décrochage scolaire et de l'éducation permanente tout au long de la vie

TRANSPOSITION DES MESURES PPCR AUX CORPS DE CATÉGORIE A DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE

Les mesures contenues dans le protocole « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations), signé par la FSU, sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique. A tous les niveaux, la FSU et ses syndicats nationaux interviennent pour que chaque agent bénéficie d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement.

La FSU a, dès le début des concertations relatives à PPCR, regretté par contre que le calendrier de mise en œuvre des mesures soit trop étalé dans le temps.

Lors des négociations PPCR, la FSU a beaucoup œuvré pour que tous les personnel, jusqu'à la catégorie A+, et notamment ceux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, bénéficient d'avancées en matière de rénovation des carrières et de revalorisation indiciaire.

Aucune amélioration des carrières des enseignants-chercheurs, chercheurs, IT, ITRF et de bibliothèques n'avait été réalisée depuis des années.

Il faut, par exemple, remonter à 2001 pour parler de la fusion des première et seconde classes des maîtres de conférences, et en 2009 pour voir le raccourcissement de quelques échelons des grilles de professeurs et de maîtres de conférences. Et depuis la fonctionnarisation des chercheurs des EPST en 1983, aucune amélioration des carrières n'avait eu lieu alors que des mesures avaient permis d'améliorer celles des enseignants chercheurs. De nombreux éléments contribuant à des blocages de carrières devaient être levés dans les filières de bibliothèques et ITRF. Les mesures présentées aujourd'hui par

la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche permettent enfin de rattraper des différentiels de carrière comme par exemple entre les maîtres de conférences et les chargés de recherche. Les carrières des personnels de bibliothèques et de la filière ITRF vont être sensiblement améliorées.

C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux SNCS, SNESUP et SNASUB accueillent favorablement la transposition des mesures PPCR aux corps de l'Enseignement supérieur et de la Recherche présentées ce jour par le Ministère, notamment en ce qui concerne l'augmentation indiciaire

revalorisant les carrières de tous les corps, le transfert primes/points et l'engagement à dérouler une carrière sur au moins 2 grades.

En tout état de cause, la revalorisation des carrières est attendue depuis longtemps par les personnels, comme celle des rémunérations. Si la FSU a salué le dégel du point d'indice à hauteur de 1,2 %, elle estime que les pertes subies ces dernières années nécessitent une réelle revalorisation par un plan de rattrapage.

Comme la Ministre l'a affirmé durant la réunion de ce jour, « tout n'est pas réglé par ces mesures ».

Pour la FSU et ses syndicats, les mesures présentées ce jour ne sauraient représenter qu'une première étape dans la reconnaissance des qualifications, des missions, du rôle et de l'engagement des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comme de ceux de toute la Fonction publique. C'est pourquoi elle poursuivra son action syndicale déterminée sur tous les points qu'il reste à approfondir et à améliorer, afin que tous les agents de l'ESR bénéficient des avancées les meilleures possibles.

*Communiqué FSU
12 janvier 2017*

SUCCÈS DE LA MOBILISATION AU PROCÈS DE L'ÉVASION FISCALE À DAX LE 9 JANVIER 2017

Lundi 9 janvier a eu lieu le procès de Jon Palais, militant contre l'évasion fiscale qui a participé au cours des derniers mois à la réquisition de chaises de la BNP aux côtés d'autres militants afin de dénoncer l'évasion fiscale dont les banques françaises se rendent complices. Ce fut de fait l'occasion de faire le procès de l'évasion fiscale, autant dans la rue avec 2000 personnes mobilisées toute la journée qu'au sein du tribunal. Fait rare, le procureur a exprimé sa compréhension à l'égard de Jon Palais. Refusant d'employer le terme de « vol », préférant évoquer

un « emport » de chaises et louant le caractère « pacifiste et bon enfant » du mouvement des faucheurs de chaises, le procureur a revendiqué être « le premier à adhérer à la lutte contre l'évasion fiscale » et a demandé la relaxe.

Ce ne sont pas les Faucheurs ou les lanceurs d'alerte qui doivent être jugés, mais l'évasion fiscale en bande organisée, notamment par les banques. Il est temps de mettre en œuvre des mesures pour mettre fin à la fraude et à l'impunité fiscale. Ce sont entre 60 milliards et 80 milliards d'euros qui disparaissent chaque année en France, et qui font défaut aux finances publiques. Ces ressources sont pourtant nécessaires afin d'assurer le financement de services

publics de qualité, de la transition écologique et sociale, et pour répondre aux besoins sociaux.

Dans l'attente du rendu du jugement le 23 janvier, la FSU appelle à poursuivre la mobilisation afin de mettre un terme à l'évasion fiscale, et participera de la mobilisation lors de la semaine d'action mondiale contre l'évasion fiscale #EndTaxHeaven qui débutera le 3 avril 2017, date anniversaire de la publication des « Panama Papers » et le 11 avril à l'occasion du second procès d'un Faucheur de chaises, Florent Compain, président des Amis de la Terre.

*Communiqué FSU
11 janvier 2017*

BO n°02 du 12/01/2017

Certificat d'aptitude professionnelle et enseignement général
Unités générales et modalités d'évaluation : modification
arrêté du 6-12-2016 - J.O. du 18-12-2016- NOR MENE1635855

POUR LA FSU, LA GÉNÉROSITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UN DÉLIT

Le 4 janvier s'ouvrait le procès de Cedric Herrou, un agriculteur de la vallée de la Roya jugé pour avoir installé sans autorisation une cinquantaine d'Érythréens dans un ancien centre de vacances de la SNCF. Le tribunal requiert huit mois de prison avec sursis. La décision a été mise en délibéré au 10 février.

Dans le même temps, Pierre-Alain Mannoni, ingénieur d'Étude dans un laboratoire de recherche du CNRS / Université Nice Sophia Antipolis, poursuivi pour avoir convoyé des Érythréennes venues d'Italie et menacé d'une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis, a été relaxé vendredi dernier. Pourtant le parquet fait appel de la décision.

Le même jour, quatre membres du collectif Roya Citoyenne ont été interpellés en compagnie de plusieurs migrants. Ils sont convoqués le 16 mai

à 13H30 devant le tribunal correctionnel de Nice.

Tous ces citoyen-es n'ont fait qu'apporter leur aide à des personnes, parmi lesquelles des enfants, en grande détresse. Dans un contexte de tensions importantes dans la société, contexte qui permet le développement des idées des droites les plus extrêmes, c'est au contraire la solidarité entre les populations qu'il faut promouvoir. Or, la justice actuelle s'appuie sur le « délit de solidarité », supprimé en 2012, et pourtant matérialisé par l'article 622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Celui-ci prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende pour « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France ». Cependant, la loi prévoit l'immunité pour les " aidants ", agissant dans un but non lucratif.

La FSU demande que le droit d'asile soit respecté afin de revenir à ce qui a fondé notre histoire, généreuse face aux populations qui fuient les conflits meurtriers, les désastres économique et écologique. C'est à l'État que revient l'obligation d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile, sans se dédouaner en comptant sur des associations ou des citoyens pour endosser ce devoir humain. L'État se doit de porter assistance aux migrants en détresse, et non de poursuivre celles et ceux qui s'en chargent à sa place.

La FSU exige que face à une situation humanitaire inédite, appelée à durer, l'État prenne des mesures volontaristes, sans céder aux discours de haine. Elle apporte son soutien aux militant-es engagé-es dans ce sens et demande l'arrêt des poursuites à leur rencontre.

Communiqué FSU
11 janvier 2017

BO n°1 du 05/01/2017

Certificat d'aptitude professionnelle

Création et conditions de délivrance de la spécialité agent de sécurité : modification

[arrêté du 30-11-2016 - J.O. du 13-12-2016- NOR MENE1635218A](#)

Lutte contre le décrochage scolaire

Mission de lutte contre le décrochage scolaire

[circulaire n° 2016-212 du 30-12-2016- NOR MENH1619205C](#)

Brevet d'études professionnelles

réation de la spécialité accompagnement, soins et le 31 décembre 2015 : modification

[arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 30-11-2016- NOR MENE1631870A](#)

Certificat d'aptitude professionnelle

Définition du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance et fixant ses conditions de délivrance : modification

[arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 30-11-2016- NOR MENE1631868A](#)

Certificat d'aptitude professionnelle

Définition du CAP agent de prévention et de médiation et conditions de délivrance : modification

[arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 30-11-2016- NOR MENE1631867](#)

Mention complémentaire

Définition et conditions de délivrance de la mention complémentaire « Aide à domicile » : modification

[arrêté du 3-11-2016 - J.O. du 26-11-2016- NOR MENE1631869A](#)

Mouvement

Affectation des personnels dans les établissements d'enseignement français en principauté d'Andorre - année scolaire 2017-2018

[note n° 2016-199 du 9-12-2016- NOR MENE1635859N](#)

Orientation et examens

Calendrier 2017 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, des baccalauréats, des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des brevets de technicien

[note de service n° 2016-200 du 20-12-2016- NOR MENE1635326N](#)

Promotion corps-grade

Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation

[note de service n° 2016-192 du 15-12-2016- NOR MENH1632460N](#)

Promotion corps-grade

Accès au corps des professeurs agrégés

[note de service n° 2016-193 du 15-12-2016- NOR MENH1632461N](#)

Promotion corps-grade

Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive

[note de service n° 2016-196 du 15-12-2016- NOR MENH1632463N](#)

L'enseignement professionnel présent dans le dernier
"regards croisés" publié par l'institut de recherche de la FSU.

regards croisés /20

Revue de l'Institut de recherches de la FSU - 8 euros

Sommaire

ARTS

2 - De neige et de rêve, les bijoux d'Elsa Triolet - **Évelyne Bechtold-Rognon**

DOSSIER

Disciplines et interdisciplinarité

- 9 - Le Chantier Disciplines : un projet de questionnement des disciplines et de l'interdisciplinarité - **Paul Devin**
- 11 - Discipliner les savoirs pour émanciper ? - **Christian Orange**
- 15 - Les disciplines scolaires aux XIX^e et XX^e siècles : structuration et reconfigurations - **Renaud d'Enfert**
- 20 - Disciplines et curriculum : le cas de l'enseignement scientifique - **Maryline Coquidé**
- 24 - Interdisciplinarité et inégalités - **Élisabeth Bautier**
- 27 - Pour l'acquisition d'un regard instruit - **Bernard Roy**
- 30 - L'interdisciplinarité : un bilan mitigé - **Yves Lenoir**
- 33 - Les disciplines au cœur de la polyvalence à l'école primaire - **Aline Becker et Pierre Garnier**
- 37 - L'interdisciplinarité : un projet pour les disciplines scolaires - **Roland Hubert**
- 40 - Le lycée professionnel à l'épreuve des compétences - **Sigrid Gérardin et Axel Benoist**
- 43 - L'EPS, une discipline de l'au-delà ? - **Claire Pentais et Christian Couturier**
- 46 - Les sciences économiques et sociales : une discipline en débat - **Gérard Grosse**
- 50 - Le Français, discipline plurielle ? - **Véronique Ponvert**
- 53 - Les savoirs de la discipline Français sont-ils disciplinaires ? - **Maryse Rebière**
- 56 - Entrer dans la culture mathématique - **Roland Hubert**
- 59 - Maths et Sciences physiques dans l'enseignement professionnel - **Axel Benoist et Franck Feras**
- 61 - L'EIST, ou les travers d'une interdisciplinarité factice - **Xavier Hill**
- 63 - La biotechnologie santé-environnement, une discipline plurivalente - **Bérénice Courtin**
- 66 - Histoire des arts : des enjeux politiques aux enjeux pédagogiques - **Sandrine Charrier**
- 70 - Éduquer au développement durable - **Adrien Martinez**
- 74 - "Éduquer à la citoyenneté" dans l'enseignement professionnel - **Fabien Mélanie et Patrick Bernard**

Des membres du secteur éducation du SNUEP-FSU, Sigrid Gérardin, Axel Benoist, Franck Feras, Bérénice Courtin, Fabiane Mélanie et Patrick Bernard, ont participé au dossier Disciplines et interdisciplinarité du dernier numéro de "regards croisés".

Vous pouvez acheter ce numéro au prix de 8 euros. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de l'institut de recherche de la FSU.